

Luxembourg, le 14 juin 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

*« Tous les trains des CFL sont équipés de sorte que les passagers puissent emporter leur bicyclette. Or, lorsqu'une ligne de train doit être remplacée par un service de bus, certains clients se sont vus refuser d'emmener leur vélo à bord des autobus. Il me revient que les chauffeurs de bus ont récemment été informés qu'ils ne sont pas obligés d'accepter des bicyclettes à bord du bus.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:*

- *Monsieur le Ministre peut-il confirmer qu'une note a été adressée aux chauffeurs de bus afin de les informer qu'ils n'ont pas l'obligation d'accepter des vélos à bord des autobus ?*
- *Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que les bus remplaçant les trains devraient être équipés de manière à pouvoir accueillir un certain nombre de bicyclettes ainsi que des personnes se déplaçant en chaise roulante ?*
- *Est-ce que les bus du réseau RGTR sont aménagés pour pouvoir transporter des vélos et des personnes en chaise roulante ?*
- *Est-ce que cette capacité constitue un critère lors de l'appel d'offres ? Dans la négative, Monsieur le Ministre estime-t-il que cet élément devrait faire partie des appels d'offres ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Bon nombre de passages souterrains dans les gares au Grand-Duché sont équipés d'une rigole pour faciliter le passage avec un vélo. Or, considérant les dimensions étroites de ce dispositif, ce système s'avère souvent difficile en pratique. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre est-il disposé à installer de réelles rampes pour vélos aux gares les plus fréquentées par les cyclistes ? Ces rampes faciliteraient également le passage pour les personnes à mobilité réduite.*
- *Est-ce que de telles rampes pourraient également être utiles aux passages souterrains des voies piétonnes et des pistes cyclables, endroits qui ne sont pas toujours faciles à franchir pour les cyclistes ?*
- *Bien que le compartiment vélo soit indiqué sur le wagon même, ne serait-il pas possible de signaler la position de ce wagon par un affichage au quai ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Max HAHN  
Député